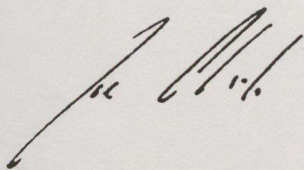
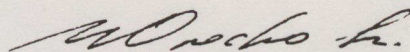


EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Protocole et y ont apposé leurs sceaux respectifs.

FAIT en double exemplaire à VARSOVIE
ce 4..... jour de Mai..... 1987., en langues
française, anglaise et polonaise, les trois textes faisant
également foi.



POUR LE GOUVERNEMENT
DU CANADA



POUR LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE
DE POLOGNE

JOE CLARK

M. ORZECZOWSKI